



*Quel avenir pour la géopolitique française dans
le Pacifique Sud ?*

**Mémoire de géopolitique
du chef de bataillon Jean-Marc OZENNE
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de la France »**

Directeur : M. Christophe RÉVEILLARD

Avril 2005

Quel avenir pour la géopolitique française dans le Pacifique Sud ?

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : ENTRE RÊVE ET RÉALITÉ

Les mers du Sud

La part de l'histoire

Les sociétés océaniques actuelles

Éléments de démographie

DEUXIÈME PARTIE : LES INTÉRÊTS DE PUISSANCE DE LA FRANCE

L'ordre diplomatique

Les enjeux économiques

Les motivations géostratégiques

INTRODUCTION

Pour la grande majorité de nos concitoyens, le Pacifique Sud demeure une région largement méconnue. Le retrait britannique de ses possessions à l'Est de Suez à la fin des années 60, l'émergence de puissances à vocation régionale (l'Australie et la Nouvelle Zélande), l'intérêt manifesté par les États-Unis pour le Pacifique Sud à partir des années 70 en réponse à l'offensive diplomatique des Soviétiques dans cette partie du monde n'y changèrent rien.

Avec la disparition de l'Union soviétique et le recentrage corrélatif des priorités américaines vers la Micronésie plus au nord, le Pacifique Sud serait resté dans l'oubli si la question calédonienne et celle des essais nucléaires n'étaient venues, de manière récurrente, rappeler à l'opinion publique que la France était bien une puissance du Pacifique.

La signature des accords de Matignon en 1988 et ceux dits de Nouméa en 1998, l'arrêt des essais nucléaires en Polynésie en 1996 ont mis fin aux critiques et redonné aujourd'hui un début de légitimité, notamment aux yeux des pays riverains, à une présence française qui s'articule autour de la Nouvelle Calédonie, de la Polynésie française et, plus marginalement, de Wallis et Futuna.

Naturellement et légitimement, se pose alors la question de l'avenir géopolitique français dans la région : quel(s) axe(s) d'approche, pour quelle influence et pour la défense de quels intérêts ?

Une simple lecture cartographique de la région montre que la France n'a pas d'intérêts réellement vitaux à défendre dans cette partie du monde. Notre pays a en revanche des intérêts de puissance à promouvoir qui, bien que modestes aujourd'hui, pourraient s'avérer de premier ordre à l'horizon 2050.

Ceux-ci peuvent se décliner sous trois perspectives.

La première est d'ordre diplomatique. Avec la fin définitive des essais nucléaires, la France s'est réconciliée avec les petits États insulaires qui tous, pour leur survie, dépendent de l'assistance étrangère. Aujourd'hui, dans bien des cas, l'aide apportée par l'État français représente une part significative des subsides reçus.

En second lieu, il existe des enjeux économiques. La France a dans le Pacifique Sud, comme ailleurs dans le monde, des intérêts commerciaux à défendre ou à promouvoir. Le Pacifique Sud, région de près de 30 millions d'habitants, constitue le troisième marché de la France, ce que l'on ignore généralement, après la Chine et le Japon. L'Australie quant à elle représente un marché attractif. Ses 20 millions d'habitants ont un pouvoir d'achat identique à celui de

l'Indonésie, de la Malaisie, de Singapour et des Philippines réunis, soit quelque 300 millions de personnes.

Enfin, il y a pour la France des motivations géostratégiques. Comment ne pas voir que le Pacifique pris au sens large, avec ses quelques 168 millions de km² représente un espace de communication privilégié entre deux des continents les plus dynamiques du globe, Asie orientale et Amérique ? Le Pacifique ne vaut pas seulement par ses États insulaires, il vaut également et surtout par la dimension, l'influence et la stratégie de ses riverains : États-Unis, Chine, Japon, Canada, Taiwan, Mexique, Indonésie... qui tous, à un niveau ou à un autre, revendiquent un rôle accru dans cet espace. Comment de même occulter le fait que l'affrontement attendu entre les deux grandes puissances mondiales, les États-Unis (aujourd'hui) et la Chine (demain), s'il se produit, à l'horizon, certes, de trente ou cinquante ans, aura pour cadre le Pacifique ?

C'est donc probablement autour de ces intérêts de puissance que la géopolitique française devra s'articuler dans les années à venir pour continuer à peser dans la région.

Ce mémoire se propose d'étayer cette thèse au travers de la méthode d'analyse géopolitique. Dans une première partie, il présentera un aperçu descriptif du Pacifique Sud en se focalisant particulièrement sur les aspects historique, sociétal et démographique, puis dans une deuxième partie, il détaillera les facteurs d'influence et d'intérêt d'ordre diplomatique, économique et géostratégique.

PREMIÈRE PARTIE : ENTRE RÊVE ET RÉALITE

1- LES MERS DU SUD

Les mers du Sud ont toujours fait rêver, avec en premier lieu leurs îles : Tahiti, Bora-Bora, l'archipel de la Société, les Îles sous le vent, les Marquises, Fidji, Maré, Lifou, Ouvéa... ; avec les paysages qui leur sont attribués : les atolls, les récifs coralliens, les lagons... ; avec les hommes qui les ont découvertes : Cook, Wallis, Bougainville, La Pérouse... ; avec des événements sublimés comme le naufrage de la Bounty ; mais aussi des sociétés paradisiaques : vahinés, colliers de fleurs ; des mots : fare, moaï, aloa... et des écrivains ou des artistes comme Brel, Gauguin, Loti ou encore Stevenson.

11- Naissance d'un mythe

L'aventure des mers du Sud commence au début du XVI^{ème} siècle avec la découverte d'un passage vers l'Ouest dans le Sud du continent américain. « *Le vingt-unième octobre mil cinq cent vingt, la flotte double un promontoire rocheux que Magellan baptise le cap des Onze-Mille-Vierges, derrière lequel s'ouvre un étroit bras de mer qui s'enfonce dans les terres.* » « *Après un mois de navigation périlleuse, mercredi vingt-huitième novembre mil cinq cent vingt, nous jaillîmes hors dudit détroit et nous entrâmes en la mer Pacifique.* »¹

Dès lors, le mythe des mers du Sud va se construire autours de la conjonction de la recherche du continent austral commencée dès la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle et de l'évolution de la pensée philosophique du XVIII^{ème} siècle.

Cette pensée des Lumières s'appuie, entre autres choses, sur l'idée que la civilisation corrompt les hommes en introduisant les notions de propriété ou d'inégalité sociale et politique. On imagine alors une société primitive ne connaissant pas ces dérives et vivant par conséquent dans le bonheur. On réactive le mythe du bon sauvage créé par les missionnaires espagnols à propos des Amérindiens au XVI^{ème} siècle et on s'intéresse à certains peuples d'Asie. Mais ces exemples ne sont pas pour autant des modèles et on en conclut que le vrai bon sauvage doit habiter une terre encore inconnue. Alors pourquoi pas la *Terra Australis Incognita*, dont on suppose l'existence au fond des mers du sud ? Et qui doit bien exister puisque les scientifiques affirment qu'elle est indispensable à l'équilibre de la Terre.

¹ A. Pigafetta, *Relation du premier voyage autours du monde par Magellan*, 1800, Tallandier, Paris, 1984.

C'est cette quête qui amènera l'organisation d'expéditions de découverte vers les antipodes ; d'abord avec un objectif de conquête et de recherche de richesses, puis dans une optique commerciale avec l'apogée des compagnies des Indes, enfin dans un but scientifique.²

Mais c'est surtout avec les récits de ces voyages, repris et amplifiés par les savants et les philosophes que le mythe prend toute sa dimension :

« Je me croyais transporté dans le jardin d'Eden ; nous parcourions une plaine de gazon, couverte de beaux arbres fruitiers et coupée de petites rivières qui entretiennent une fraîcheur délicieuse... Un peuple nombreux y jouit des trésors que la nature verse à pleines mains sur lui ...Une fille n'éprouve aucune gêne ; tout l'invite à suivre le penchant de son cœur ou la loi de ses sens. »³

En fait, il ne faut pas se méprendre : le mythe des mers du Sud et du bon sauvage concerne Tahiti en priorité et quelques îles polynésiennes. Les autres archipels, entre autres mélanésiens, n'ont pas soulevé le même enthousiasme.⁴

Le mythe est aujourd'hui nourri par les magnifiques paysages des mers du sud, l'accueil de leurs habitants et par l'éloignement extrême qui rend cette destination exceptionnelle, synonyme de vacances, de farniente et de douceur de vivre...

La réalité est cependant toute autre ; et à un monde d'îles perdues dans l'océan, s'ajoute une lutte permanente contre les distances et un climat cyclogène.

12- Un monde d'îles perdues dans l'océan ; une lutte contre les distances et un climat cyclogène

Les données qui suivent couvrent la zone intertropicale, c'est-à-dire la zone la plus peuplée du Pacifique. Elles donnent cependant une bonne idée des défis auxquels doivent faire face les sociétés océaniques du Pacifique Sud.

121- Données brutes.

La surface totale des terres émergées de l'Océanie intertropicale couvre environ 550.000 km², soit la superficie de la France métropolitaine au sein d'un espace océanique de 80 millions de km². Encore faut-il mettre à part l'immense Papouasie-Nouvelle-Guinée et ses 462.000 km². Ce pays écarté, il ne reste dès lors que 88.000 km² à répartir entre 21 entités, soit une superficie moyenne de 4.400 km², c'est-à-dire à peine la superficie d'un département français. La fourchette va de 27.550 km² pour les îles Salomon à 5 km² pour Pitcairn.

² Voir annexe 2.

³ L.A. de Bougainville, *Voyage autour du monde par la frégate du Roi la « Boudeuse » et la flûte l'« Étoile »*, 1771, Gallimard, Paris, 1982.

⁴ Voir à ce sujet le § 21.

122- Impact sur les relations et la vie des populations

La première conséquence de cette immensité est une lutte permanente contre les distances. Il n'y a que deux moyens de déplacement possible, l'avion et le bateau. Et aux distances kilométriques, il faut également adjoindre les distances-temps ou les distances-coût. De ce fait, les pays océaniques ont peu de contacts entre eux.

Cette immensité fait aussi peser une contrainte économique sur la région. Les pays se retrouvent à la merci des grandes compagnies aériennes qui à partir d'une décision de suppression de ligne peuvent mettre un frein aux économies locales.

Du fait des distances et de l'immensité, c'est donc à une double fragilité économique et sociale que les populations du Pacifique Sud sont confrontées.

123- Le climat au quotidien

Le climat est en général chaud et humide, parfois de façon extrême, comme aux Salomon ou à Wallis et Futuna.

Les atolls sont très secs car il n'ont ni source ni de réserves d'eau.

Les excès de précipitations sur les côtes au vent provoquent régulièrement des inondations ou des éboulements de terrain.

Mais ce sont surtout les cyclones qui représentent la menace climatique majeure.

124- Les cyclones.

En effet, le Pacifique renferme la zone la plus cyclogène de la planète.

On rappellera que pour qu'un cyclone puisse se développer, il faut que des conditions très précises soient réunies :

- un réchauffement excessif de l'océan (au moins 27°C), qu'on ne peut rencontrer que sous les tropiques ou près de l'Équateur ;
- une certaine distance de l'Équateur (7 ou 8 degrés), de façon à ce que la force de Coriolis puisse contribuer à actionner le tourbillon (à l'Équateur, la force de Coriolis est nulle) ;
- la présence de la Z.C.I.T. (Zone de Convergence Intertropicale), qui donne naissance aux dépressions ;
- la présence, dans la haute atmosphère, du *jet stream*, dont les circonvolutions peuvent permettre l'accélération des ascendances d'air favorables au développement cyclonique.

Toutes ces conditions sont réunies dans le Pacifique intertropical, où l'on a recensé 52% des cyclones de la planète. C'est ainsi que chaque année, durant la saison chaude (de novembre à avril), la région est touchée en moyenne par trois ou quatre cyclones (15 durant la saison chaude de 1971-1972!). Ces cyclones se forment généralement entre le 8° et le 12° degré de latitude sud, au-dessus des mers les plus chaudes du Pacifique central ou occidental (mer de

Corail, nord des Fidji, sud des Carolines). Plus rarement ils peuvent naître plus à l'est, au niveau des Marquises ou des Galapagos (phénomène *El Nino*).

Les cyclones sont un phénomène climatique qui laisse l'homme d'autant plus impuissant que son niveau de développement est moindre. A la violence intrinsèque des diverses manifestations cycloniques s'ajoutent en effet des problèmes de prévision et de prévention qui ne peuvent toujours être réglés à temps, ainsi que la fragilité de certaines infrastructures.

125- Le réchauffement climatique

Un relèvement de 12 cm du niveau des mers sur les 100 dernières années est scientifiquement admis. Pour l'avenir, les prévisions les plus pessimistes prévoient un relèvement des températures de 2 à 3 degrés d'ici 2050, ce qui signifierait un relèvement de l'océan de 10 à 50 cm. La plupart des atolls ayant une altitude maximum de 3 mètres, on imagine aisément les dégâts qu'un tel réchauffement pourrait occasionner. Si celui-ci s'avérait, alors certains atolls n'auraient d'autre solution qu'un transfert de leur population vers des îles plus vastes.

2- LA PART DE L'HISTOIRE

Confrontée à l'histoire, l'analyse des sociétés océaniques traditionnelles fait apparaître quatre éléments significatifs. D'abord, les premiers contacts ont été rudes et bien souvent sanglants ; en second lieu l'Océanie a connu un effondrement démographique de grande ampleur ; troisièmement, la colonisation de cette partie du monde a été comparativement peu agressive ; et enfin, cette colonisation semble aujourd'hui consommée, même si elle a pu à certains endroits laisser un héritage difficile.

21- Des premiers contacts rudes

Les sociétés océaniques traditionnelles sont en effet beaucoup plus rudes que ne l'ont décrit les découvreurs. Les guerres étaient fréquentes entre tribus, le cannibalisme et la pratique de sacrifices humains existaient, l'esclavage était courant.

À chaque premier contact il y a eu affrontement avec mort d'hommes :

- Magellan meurt en 1521 sous de multiples blessures de flèches empoisonnées sur l'île de Matcan aux Philippines ;
- Marion-Dufresne est tué et mangé par les Maoris en Nouvelle-Zélande le 12 juin 1772 ;
- Lapérouse disparaît à Vanikoro en 1788.

Ces sociétés n'avaient finalement que peu de choses à voir avec la description idyllique de Tahiti et ses îles à laquelle les premiers découvreurs nous avaient habitué.

22- Un effondrement démographique de grande ampleur

Faisant assez rapidement suite à ces premiers contacts, les peuples du Pacifique Sud ont subi un choc biologique sans précédent.

Il n'existe pas de chiffres précis et les estimations sont très variables, mais cependant partout les populations se sont effondrées du fait des épidémies de variole, rougeole, oreillons, lèpre, grippe, coqueluche, maladies vénériennes, choléra... et des ravages de l'alcool ou de l'opium.

Ainsi :

- pour Tahiti, d'une population de 100 000 ou 200 000 habitants vers 1770, on tombe à 6 200 habitants en 1850 ;
- pour les Marquises, de probablement 80 000 vers 1800, on tombe à 2 500 en 1920 ;
- en Nouvelle-Calédonie, de 50 000 à la prise de possession en 1853, la population passe à 27 000 en 1900 ;
- aux Fidji, de 150 000 en 1860, on tombe à 84 000 en 1921.

Partout, les îles se vident de leur population. Les survivants ne sont pas bien portants ; problèmes de peau, chute des dents, maladies diverses... Les beaux Polynésiens comme les belles Polynésiennes ne sont plus qu'un souvenir.

Le renouveau ne viendra qu'entre 1850 et 1920 suivant les endroits, avec les progrès de l'encadrement médical.

23- Une colonisation peu agressive et aujourd'hui consommée

Malgré ce choc biologique, l'Océanie a comparativement moins souffert de la colonisation que l'Afrique ou l'Asie. Il y a plusieurs raisons à cela : d'une part, les colons étaient relativement peu nombreux ; d'autre part les religions chrétiennes (catholique francophone et méthodiste anglophone), omniprésentes, se sont rapidement répandues et ont jouées un rôle pacificateur ; enfin, l'établissement de protectorats a été bien accepté (l'amiral Dupetit-Thouars établit le protectorat français sur Tahiti et les Marquises en 1841) et le partage colonial entre les puissances de l'époque a été suffisamment consensuel pour éviter les conflits.

A grands traits, la chronologie de la colonisation dans le Pacifique est la suivante :

- en 1890, les Espagnols possèdent les Philippines et la Micronésie, les Hollandais l'Ouest de la Nouvelle-Guinée, les Français la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, les établissements français d'Océanie, les Américains Hawaï, les Samoa orientales, les Anglais le reste ;
- en 1900, l'Espagne est évincée et ses colonies sont partagées entre les Américains (Philippines, Guam), Allemands et Japonais (Micronésie). De plus Berlin conquiert la Papouasie Orientale et, en 1906, Français et Anglais s'établissent aux Nouvelles-Hébrides ;
- en 1919, les colonies allemandes sont partagées dans le cadre du mandat de la SDN entre le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande qui récupèrent respectivement la Micronésie, la Papouasie Orientale et les Samoa occidentales ;
- en 1945, après la défaite du Japon, les États-unis se voient attribuer, dans le cadre de la tutelle des Nations Unies, l'ensemble micronésien.

Parallèlement, dès le début du XX^{ème} siècle, l'Australie (1901), puis la Nouvelle-Zélande (1907) accèdent à l'indépendance. Il faudra attendre ensuite le début des années 1960 pour voir les archipels éparpillés du Pacifique Sud, à peine peuplés, se doter de noms venus des temps pré européens, et accéder à l'indépendance.

Celle-ci s'est déroulée sans heurts dans l'ensemble anglo-saxon :

- 1962 : indépendance des Samoa occidentales ;
- 1968 : indépendance de Nauru ;
- 1970 : indépendances de Fidji et Tonga ;
- 1978 : indépendances des Tuvalu et Salomon ;
- 1979 : indépendance des Kiribati ;
- 1980 : indépendance des Vanuatu (ex condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides).

Ces îles n'avaient pas grand intérêt pour les puissances coloniales.

Elle a été cependant plus difficile dans les territoires d'outre-mer français, où elle est toujours source de troubles aujourd'hui, bien que les vellétés indépendantistes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie aient très largement diminuées ces dix dernières années.

Elle a également pu laisser ailleurs un héritage difficile, notamment aux Fidji où les heurts entre Indo-fidjiens et Mélanésien se ressentent encore aujourd'hui.

3- LES SOCIÉTÉS OCÉANIENNES ACTUELLES

Trop longtemps bloquées par le poids de la coutume et l'influence des religions au sens large, les sociétés océaniques se retrouvent aujourd'hui déstabilisées et à la recherche de leur culture.

31- Des sociétés trop longtemps bloquées

Le premier facteur bloquant réside dans le poids de la coutume. Cette contrainte terrible a longtemps empêché toute velléité de développement, tant toute tentative de progrès était synonyme de négation des cultures ancestrales. Particulièrement sensible dans toutes les îles jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle – à l'exception de la Polynésie française, mais avec des points de crispation comme dans la société canaque de Nouvelle-Calédonie – elle est beaucoup moins significative de nos jours.

Le deuxième facteur bloquant s'exerce par l'influence de la religion et des sectes. Leur emprise est d'ailleurs toujours considérable et couvre toute la géographie du Pacifique Sud.

Toutes les religions chrétiennes et leurs dérivés ont pignon sur rue :

- les Catholiques ;
- les Protestants (évangélistes, presbytériens...) ;
- les religions et les sectes originaires des Etats-Unis : Mormons, Adventistes, Témoins de Jéhovah...

Les apports des grandes religions ont été plutôt bénéfiques – principalement par la lutte contre certaines mœurs sauvages (dont le cannibalisme) et par l'instruction au travers des nombreuses missions – mais les sectes ont aussi exercé leur emprise sur les esprits, avec souvent des effets bien plus négatifs, allant du bourrage de crâne, au fanatisme.

Ayant longtemps incité au maintien de pratiques sociales anciennes, ces pratiques sectaires ou religieuses ont aujourd'hui bien moins de portée parmi la jeunesse. Les sociétés océaniques actuelles s'en trouvent déstabilisées et à la recherche de leur culture.

32- Des sociétés aujourd'hui déstabilisées et des cultures qui se cherchent

Le développement de la délinquance, s'accompagnant d'une hausse de la violence s'est largement accru ; à une accumulation de la population dans les villes se sont rajoutés de graves problèmes sociaux ; des affrontements culturels ou ethniques sont réapparus comme si la réponse aux questions passait par un retour aux cultures ancestrales.

Il est vrai que la culture à l'occidentale n'a que peu de prise dans le Pacifique. Elle n'est guère entretenue que par les milieux d'expatriés ou par la société caldoche en Nouvelle-Calédonie, très active et qui vit au rythme des musées, des expositions ou des concerts, de manière à reconstituer une vie intellectuelle semblable à ce que l'on pourrait rencontrer en métropole.

Ailleurs, la culture est typiquement locale, avec des fortunes diverses. Elle est à base de récits, de chants et de danses.

Le Pacifique Sud hésite donc encore entre un mode de culture occidental – tel qu'il peut être représenté par les grandes villes de Nouvelle-Zélande ou du continent australien – et un mode de culture plus proche de ses racines, mais dont les perspectives économiques manqueraient d'ambition.

4- ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE

- Population des îles : 6 231 753 habitants (*Australie et Nouvelle-Zélande non incluses*)
- Population de l'Australie : 17 millions d'habitants
- Population de la Nouvelle-Zélande : 3,7 millions d'habitants

La démographie des îles et archipels du Pacifique Sud est particulièrement disparate. A un profil démographique comparable à celui de pays du tiers monde, s'ajoute une emprise modérée et très irrégulière de l'espace ainsi que des mouvements migratoires⁵.

41- Une démographie de pays du tiers monde

L'analyse des principales caractéristiques démographiques montre des similitudes avec la démographie des pays en voie de développement :

- la population est jeune, avec des taux de natalité encore élevés et un nombre d'enfants par femme généralement supérieur à 3 ;
- le taux de mortalité infantile est encore élevé dans plusieurs pays (6,2% en Papouasie-Nouvelle-Guinée par exemple, contre environ 0,6% en Nouvelle-Calédonie).
- les taux de mortalité sont cependant faibles, ce qui montre qu'une période de transition démographique vers les standards des pays développés s'est amorcée.

⁵ Source statistique : *L'état du monde* 2003, 2004, 2005, La Découverte, Paris.

42- Une emprise modérée et très irrégulière de l'espace

L'occupation de l'espace est extrêmement variable. Le continent australien mis à part en raison de l'importance de ses zones désertiques, les densités de population vont de 12,3 habitants au km² en Nouvelle-Calédonie ou en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à 653,2 habitants au km² à Nauru. Cependant, si les densités micronésiennes sont toutes supérieures à 100, dès que l'on se retrouve au Sud de ces îles, les densités s'étalent de 12 à 63 habitants au km² (excepté Tonga avec 138,2 et Tuvalu avec 353,2).

Lorsque l'on descend au niveau des îles et archipels, les disparités sont tout aussi significatives :

- en Polynésie-Française, la densité est de 110 à Tahiti pour 7 aux Marquises ;
- dans les atolls du Kiribati la densité est de 95 en moyenne, mais quand on focalise sur chaque archipel, on s'aperçoit que 96% de la population réside à Tongaru, 4% à La Ligne et 0% à Phoenix. Sur l'atoll capitale, Tarawa, se rassemblent 22 000 habitants sur 22 km², soit une densité de 1000 habitants au km², Tarawa n'est qu'une rue d'habitations...

La croissance urbaine est d'ailleurs généralement très mal maîtrisée. A Nauru, 100% de population est urbaine, à Wallis 0%.

Il y a très peu de villes sur les îles, mais quand elles existent, elles sont surpeuplées. Les plus importantes sont Port Moresby en Papouasie-Nouvelle-Guinée et Suva aux Fidji, avec plus de 150 000 habitants. Les problèmes associés de viabilité, d'approvisionnement en eau, en énergie, et de besoin en assainissement sont à mettre en parallèle avec cet accroissement de population urbaine.

43- Une population en mouvement

A ce phénomène migratoire interne vers les villes s'ajoute un mouvement externe, vers et hors du Pacifique Sud. Les Samoa par exemple (ex Samoa occidentales) ont connu par le passé des migrations en plusieurs temps : l'archipel est lui-même peuplé de 174 000 habitants, mais 15 000 ressortissants vivent aux Samoa américaines, 20 000 en Nouvelle-Zélande et 35 000 aux États-Unis.

Ce phénomène migratoire est particulièrement préoccupant pour certains pays : la balance migratoire de Niue est déjà depuis quelques années déficitaire.

Lorsque l'on se place sur le plan régional, l'on observe qu'1 Océanien sur 10 vit hors de l'Océanie intertropicale.

La population du Pacifique Sud reste cependant stable, avec un taux de croissance annuelle moyen de 1,7 % (0,3 % pour Tonga à 2,7 % pour Tuvalu).

Pour conclure sur cette première partie, retenons que les sociétés du Pacifique Sud, pour différentes et diverses qu'elles soient, ont toutes un air de parenté. Fondées sur des traditions maritimes, elles cherchent aujourd'hui une troisième voie qui s'accommoderait d'un côté, de la représentation mentale que l'on s'en fait en occident – mythe Pacifique – et de l'autre, d'une perception insulaire, plutôt basée sur la culture, la recherche du lien, la proximité, mais aussi parfois l'enfermement et l'isolement douloureusement ressentis, qu'exacerbe souvent le rôle considérable joué par les Églises, quelles que soient leurs obédiences. S'ajoute à cette perception les questions relatives au statut politique des différentes entités, à leur niveau de développement économique et à leurs modes de participation aux relations et échanges internationaux.

Ce sont ces derniers aspects qui vont maintenant faire l'objet de notre attention. Au travers de l'analyse des facteurs d'ordre diplomatique, économique et géostratégique, vont se dessiner les grands traits de ce qui semblerait devoir être l'orientation de la géopolitique française, pour pouvoir continuer à peser dans cette partie du monde.

DEUXIÈME PARTIE : LES INTÉRÊTS DE PUISSANCE DE LA FRANCE

La France a des intérêts de puissance dans la Pacifique Sud et il existe une volonté politique pour que ce pays prenne toute sa place dans le Pacifique Sud ; cette affirmation ne fait pas l'objet de discussions. En revanche, la façon dont il doit s'y prendre pour défendre ces intérêts retient toute l'attention de la géopolitique. C'est précisément à cette question que va tenter de répondre ce qui suit, en montrant qu'à partir, et en s'appuyant sur ses possessions dans le Pacifique Sud, la France est capable de mener une politique régionale cohérente reposant sur les interdépendances des sphères diplomatique, économique et géostratégique.

1- L'ORDRE DIPLOMATIQUE

*« Avec ses collectivités du Pacifique, la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la France partage les préoccupations de l'Océanie. Elle souhaite participer au développement des pays de la région et conduire les coopérations indispensables pour assurer le maintien de la paix et la protection de l'environnement dans cette partie du monde. »*⁶

La politique étrangère française est une politique d'équilibrage qui doit pouvoir mener de front une politique européenne et une politique mondiale.

La politique européenne, c'est une politique d'intérêts communs aux européens ; la politique mondiale de la France, c'est une politique d'exception française : Outre-mer, francophonie, rôle privilégié en Afrique, politique arabe...

Le défi de la politique étrangère française est donc de rendre compatibles une politique d'intérêt commun – la politique étrangère de sécurité commune (PESC) – et une politique d'exception.

Dans le Pacifique Sud, cette adéquation pourrait se réaliser au travers une politique d'aide aux États insulaires, qui prenant acte des séparatismes locaux, s'appuierait sur les relais traditionnels de l'influence française dans la région.

⁶ Déplacement en Polynésie Française, discours du président de la République, M. Jacques Chirac, Pirae, 27 juillet 2003.

11- Les relais de l'influence

Matérialisée par ses possessions dans le Pacifique Sud, l'influence française s'exprime aussi à travers la francophonie. Elle doit cependant faire face aux ambitions australienne et néo-zélandaise, mais également au pan-mélanésianisme, dont les idées se sont répandues à travers la sous-région, bien souvent avec la bienveillance du Forum des Îles du Pacifique.

111- Les zones d'influence traditionnelle de la France, la Francophonie

Rappelons que dans cette région, la France défend ses intérêts sur une zone économique exclusive⁷ de plus de 7 millions de km² répartie comme suit :

- Polynésie française, ZEE de 5 millions de km² ;
- Nouvelle-Calédonie, ZEE de 1,74 millions de km² ;
- Wallis et Futuna, ZEE de 300 000 km².

C'est cette dimension géographique exceptionnelle⁸, couplée par la possession de moyens capable de faire respecter des droits souverains, qui confère à la France toute son influence dans la région.

Dans une moindre mesure, l'influence traditionnelle de la France s'étend également aux îles Espiritu Santo et Tanna – Vanuatu, ex *condominium* franco-britannique des Nouvelles-Hébrides indépendant depuis 1980 – qui se sont historiquement prononcées en faveur de la France.

Autre facteur d'influence, la francophonie. Elle participe également pour une bonne part à l'image de la France et de ses valeurs dans la région au travers ses publications et ses nombreux projets culturels. Puissant relais, elle permet d'associer à la politique française d'autres acteurs internationaux.

112- Les relations franco-australienne et franco-néo-zélandaise dans le Pacifique Sud

- Entre la France et l'Australie les relations se sont apaisées et développées. L'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, de même que la détérioration de la situation dans l'arc mélanésien, font percevoir notre présence dans la région comme un facteur de stabilité et de développement. En attestent la signature entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, en mars 2002, d'une déclaration d'intention en matière économique et commerciale, et la visite du groupe d'amitié France-Australie de l'Assemblée Nationale en septembre 2003. L'accord

⁷ ZEE : jusqu'à 200 milles marins des lignes de bases, ou 350 milles si le rebord externe du plateau continental s'étend à plus de 200 milles. Zone sur l'étendue de laquelle l'État côtier jouit de droits souverains et exclusifs sur les ressources vivantes et minérales des eaux, du sol et du sous-sol, et dispose de droit de juridiction lui permettant de prévenir ou de combattre la pollution de la mer et de réglementer la recherche scientifique.

⁸ La France possède les 2^{èmes} plus vastes ZEE, immédiatement derrière les États-Unis (11,351 millions de km² pour les États-Unis, 11,035 millions de km² pour la France).

FRANZ, signé en 1992 conjointement avec la Nouvelle-Zélande, institue une coopération au profit des Etats insulaires du Pacifique en cas de catastrophe naturelle. Nos deux pays ont également co-financé la Maison des Etudiants du Vanuatu à l'université de Nouméa. Ils ont par ailleurs décidé, en juillet 2003, de prendre une initiative commune pour lutter contre la propagation du virus du SIDA et des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) dans la zone du Pacifique. Enfin, la lutte contre la pêche illicite dans les mers australes constitue une composante privilégiée de notre relation et pourrait servir de base à une coopération avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande en matière de surveillance des ZEE des pays insulaires du Pacifique.

- De son côté, la Nouvelle-Zélande a longtemps exercé un rôle plutôt bienveillant à l'égard des sécessionnismes anti-français en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. C'est la visite officielle en France du Premier Ministre néo-zélandais⁹ qui a ouvert un nouveau chapitre des relations bilatérales, délesté de toute référence au passé, et à même de dynamiser nos liens, notamment dans le Pacifique Sud. Les entretiens bilatéraux avec le Président de la République d'une part, avec le Premier Ministre d'autre part, ainsi qu'avec plusieurs membres du gouvernement, ont confirmé l'excellence des relations entre les deux pays. De fait, et à l'exception notable des transports de matières nucléaires, nos objectifs politiques convergent dans la zone. Une analyse comparative des positions des deux pays sur de nombreux enjeux internationaux conclut à davantage d'approches communes (crise iraquienne, environnement, développement) que de désaccords.

113- Le pan-mélanésianisme

Le pan-mélanésianisme vise à créer chez les Mélanésiens une conscience ethnique unitaire qui irait à l'encontre des possessions françaises et du découpage actuel du Pacifique. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont dans un passé encore très récent, appuyé le pan-mélanésianisme en Nouvelle-Calédonie dans le but avoué d'évincer la France de cette région. Le Forum du Pacifique Sud (voir *infra*), qui rassemble treize pays de la zone, à lui aussi de son côté, longtemps coalisé toutes les vellétés de lutte contre la présence française. A Suva, en 1986, il a ainsi demandé à l'ONU, et obtenu, l'inscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays à décoloniser.

⁹ Mme Helen Clark, du 26 au 30 avril 2003.

114- Le Forum des Îles du Pacifique

Créé en 1971 sous le nom de Forum du Pacifique Sud, regroupant 16 États indépendants et territoires associés d'Océanie¹⁰, le Forum des îles du Pacifique¹¹ est la principale instance de coopération politique dans la région Pacifique¹². Il n'existe ni charte, ni accord international portant création de cette organisation, ni règle écrite relative à la conduite des réunions. La Nouvelle-Calédonie a été admise comme observateur, en octobre 1999 et Timor Est en 2003. Le Forum a accédé en 1994 au statut d'observateur auprès de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Issu de l'opposition des pays de la région aux essais nucléaires français, le Forum du Pacifique Sud a servi de cadre à l'adoption, le 6 août 1985, du Traité de Rarotonga instaurant une zone dénucléarisée dans la région.

Doté d'un budget de 5,8 millions d'Euros¹³, dont les deux tiers sont assurés par Canberra et Wellington, ses principaux secteurs d'activités recouvrent l'environnement, les télécommunications, l'aviation civile, l'énergie, la sécurité, le commerce, la pêche et les communications maritimes.

En septembre 1995, la France a été pour la première fois représentée à un niveau ministériel au « Dialogue Post-Forum » de Port-Moresby. L'organisation n'en a pas moins suspendu le statut de « partenaire du dialogue » de la France, le 8 octobre 1995, en rétorsion aux essais nucléaires. La fin de ceux-ci, en janvier 1996, et la signature par la France des protocoles de Rarotonga, le 25 mars 1996, ont ouvert la voie à la réintégration de la France au Dialogue post-Forum, décidée par consensus au sommet de Majuro en 1996. Depuis les accords de Matignon en 1992, et surtout, ceux de Nouméa en mai 1998, le Forum a perçu de plus en plus favorablement la présence française en Nouvelle-Calédonie.

Le Forum des Îles du Pacifique n'est certes pas encore une tribune pour que la France fasse entendre sa voix dans la région, mais les très nettes avancées des 5 dernières années en font un relais d'influence complémentaire, qui agit par le biais de la Nouvelle-Calédonie et du Dialogue Post-Forum. Son action est d'ailleurs prépondérante dans le règlement des différents séparatismes qui secouent la région.

¹⁰ Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Niue, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

¹¹ Dénomination adoptée en 1999.

¹² Siège à Suva (Fidji).

¹³ En 2003.

12- Le séparatisme archipélagique

Nombre d'États du Pacifique Sud se sont formés sur une logique de fédération d'îles, souvent rassemblées dans le cadre géographique d'un archipel. Certaines de ses fédérations, secouées par des séparatismes insulaires, ont éclatées, ou éclatent encore, donnant naissance à de nouveaux États indépendants, qui recherchent aussitôt la protection d'une nation puissante.

- Ainsi, en 1999, l'Indonésie a connu une internationalisation du conflit du Timor Oriental, où un particularisme chrétien dans un ensemble majoritairement musulman a déclenché un affrontement « île contre archipel ». Ce conflit a débouché en 2001 sur l'indépendance du Timor Oriental qui est devenu le Timor Leste. Dès son accession à l'indépendance, ce nouvel État choisi d'entrer dans le fuseau horaire australien.

- de son côté, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est formée de la moitié de l'île de Nouvelle-Guinée et de plusieurs îles et archipels. La grande île est majoritairement peuplée de Papous (80%), alors que les îles et archipels sont peuplés d'une majorité de Mélanésiens. Des forces sécessionnistes s'exercent dans les îles qui gravitent autour des îles Salomon, notamment la Nouvelle-Bretagne et la Nouvelle-Irlande. La sécession de l'île de Bougainville, sur laquelle se trouve la plus grande mine de cuivre à ciel ouvert du monde, est le produit d'un mouvement identitaire mélanésien, soutenu en sous-main par les îles Salomon et par des multinationales.

- L'État de Vanuatu s'est formé en 1980 à partir de l'archipel des Nouvelles-Hébrides. Il est situé entre les îles Salomon et la Nouvelle-Calédonie. Marqué par le choc des héritages catholique francophone et méthodiste anglophone, il a connu une tentative de sécession des îles francophones de Espiritu Santo et Tana.¹⁴

- Les îles Salomon – indépendantes depuis 1978 – soutiennent la sécession de l'île de Bougainville (voir *supra*) et conteste l'appartenance de l'île de Biurka à la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

- En 1979, la quarantaine d'îles situées au sud-Est de la Micronésie et formant l'archipel des Kiribati se séparent des Tuvalu. Les îles Gilbert deviennent Kiribati (population micronésienne) et les îles Ellice Tuvalu (population polynésienne).

- On pourrait citer également la rocambolesque tentative d'indépendance des îlots Minerva qui voulaient s'affranchir de la souveraineté de Tonga.

¹⁴ Réprimés par des troupes papoues qui étaient transportées par des moyens de transport fournis par le Forum du Pacifique Sud !

Cette tendance à l'éclatement illustre le devenir de la Mélanésie et de la Polynésie où les cohérences tissulaires se déchirent peu à peu devant les singularités insulaires, et pose la question de la viabilité des nouveaux États, récemment apparus ou susceptibles d'apparaître. Mais cette question du séparatisme dans la Pacifique Sud doit être replacée dans le cadre bien plus large des séparatismes qui agite la frontière Indopacifique en général et l'Indonésie en particulier. D'Ouest en Est on observe :

- un fort courant séparatiste à Sumatra, dans la province de Banda Atjeh, dont les représentants à Atjeh même ont réussi à lever une troupe de 3000 à 6000 hommes en armes ;
- des manifestations récurrentes de paysans lésés dans les îles de la province de Riau, face au pouvoir de Djakarta ;
- à Bornéo, dans le Kalimantan Ouest, des heurts fréquents ont lieu entre immigrés Madurais, Dayaks et Malais autochtones ;
- Bali a connu le 12 octobre 2002 un sanglant attentat islamiste ;
- Lombok est le théâtre de heurts entre chrétiens et musulmans ;
- il en est de même aux Moluques ;
- au Timor Oriental, l'indépendance acquise dans la violence en 2001 a déjà été évoquée ;
- enfin, en Irian Jaya, Djakarta mène une répression féroce face à un fort courant sécessionniste.

Se sont ces inquiétants foyers de violence séparatiste et confessionnelle qui forment un véritable « arc de crise » indonésien. En se prolongeant dans le Pacifique Sud, ils déstabilisent la Mélanésie toute entière et une partie de la Polynésie.

Pour les grandes puissances, le barrage de cet arc passe indubitablement par l'aide aux États insulaires.

13- L'aide aux États insulaires

La plupart des petits États insulaires sont non viables s'ils ne bénéficient pas de l'aide étrangère. Celle-ci s'avère de première importance dans la faible économie de ces entités et un gage certain de stabilité.

L'inégal niveau de développement économique est en effet certainement le facteur qui crée les plus forts contrastes. Son originalité dans le Pacifique Sud tient à ce qu'il est fortement corrélé au statut politique des différentes entités. Les États indépendants sont en situation d'isolement et de marginalité et sont en général les plus pauvres. Leurs échanges avec l'extérieur sont d'un poids médiocre. Au contraire, les territoires qui sont sous la dépendance de la France, voire de la Nouvelle-Zélande sont parmi les plus riches, les plus développés et

largement ouverts sur l'extérieur ; encore que des interprétations différentes en ressortent : si l'indépendance « appauvrit », elle conduit aussi à une meilleure maîtrise des besoins socio-économiques et à un meilleur équilibre de l'écologie insulaire alors que la « richesse » ne fait que masquer l'extraordinaire spirale d'exclusive dépendance que vivent certains territoires avec leur métropole. Deux États échappent cependant à toute classification : la Papouasie-Nouvelle-Guinée, véritable colosse régional, pourvue d'un grand territoire, d'une large population, de ressources minières – l'or en particulier – d'une agriculture vivrière et de plantations, et Nauru, île corallienne soulevée, État phosphatier rentier, parmi les plus riches du monde par habitant, mais devenu à l'issue d'un siècle d'exploitation forcenée une coquille vide.

A titre d'exemple, les efforts budgétaires de la France¹⁵ pour la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie Française sont respectivement pour 2001 et 2002 de :

En millions d'€	2001	2002
Polynésie Française	907	931
Nouvelle-Calédonie	756	779
Wallis et Futuna	83	87

Ces subventions couvrent 40 à 60% des dépenses, ce qui représentent un gouffre financier mais ce qui est

également le prix à payer en contrepartie de la possession d'immenses ZEE dans le Pacifique.¹⁶

Ces subventions sont de loin les plus importantes de la région. Ailleurs les subventions reçues directement des grands pays sont beaucoup plus faibles.

Deuxième type de subventions, celles qui sont mises en place à travers les mécanismes de la Communauté du Pacifique. Créée en 1947 sous le nom de Commission du Pacifique Sud¹⁷ par les 6 puissances extérieures qui administraient alors la région : France, Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, États-Unis et Pays-Bas. Progressivement, toutes les entités, souveraines ou non, de la région y ont adhéré à égalité de droits et de devoirs tandis que les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis s'en retiraient par étapes. Organisme apolitique de coopération technique, la Communauté a pour vocation de financer et de gérer des programmes de développement au bénéfice du Pacifique insulaire – 8 000 000 d'habitants hors Australie et Nouvelle-Zélande, dont 5 300 000 pour la seule PNG – en partenariat avec les membres ainsi qu'avec d'autres organisations et bailleurs de fonds.

¹⁵ *Quid 2003*, Robert Laffont

¹⁶ 7,04 millions de km², voir à ce sujet II-111.

¹⁷ La dénomination de Communauté du Pacifique a été adoptée en 1998.

En 2003, la contribution totale de la France à la Communauté du Pacifique s'est élevée à 2,27 millions d'€ (dont 1,16 millions d'€ pour sa contribution statutaire et 1,11 millions d'€ au titre des projets). Depuis 10 ans, la contribution française à la Communauté du Pacifique a significativement augmenté à la fois en terme de contributions au budget (+65%), aux programmes (+129%) et globalement (+91%).¹⁸ Bien que ces chiffres soient à mettre en parallèle avec ceux des subventions directes que la France apporte à ces collectivités du Pacifique¹⁹, leur évolution montre à quel point la Communauté du Pacifique peut être un levier efficace en terme d'influence.

Alors si la politique française a pris cette orientation, elle doit maintenant poursuivre ses efforts car c'est bien le développement économique qui reste le gage majeur de la stabilité régionale et que dans ce domaine les enjeux sont exceptionnels et porteurs d'avenir.

2- LES ENJEUX ÉCONOMIQUES

« La France a la volonté d'œuvrer au développement de la région. Son action est multiforme : soutien au développement économique, social, culturel, humanitaire et sanitaire, préservation des ressources naturelles, en particulier halieutiques, aide dans les situations de catastrophe naturelle... »²⁰

Si cette volonté existe, c'est que les enjeux que représente la pénétration des marchés Pacifique sont colossaux. La croissance de l'influence française dans le Pacifique Sud est en effet directement corrélée à la présence de nos entreprises et de nos produits dans la région. Mais à côté de cette ouverture sur les marchés Pacifique – qui s'exprime au travers de l'aide bilatérale, européenne et multilatérale comme nous l'avons vu plus haut – ce sont les industries du tourisme, de l'exploitation des minerais, et surtout des ressources de la mer qui représentent les véritables atouts de la France.

21- L'ouverture sur les marchés Pacifique

211- Les relations économiques avec l'Australie

Nos exportations vers l'Australie continuent de croître (+15,3% en 2003).

¹⁸ Source : ministère des affaires étrangères.

¹⁹ Rapport de 1 à 800 ! cf tableau *supra*.

²⁰ Déplacement en Polynésie Française, entretien du président de la République, M. Jacques Chirac, avec le quotidien *Les nouvelles de Tahiti*, Tahiti, 25 juillet 2003.

- Le commerce entre les deux pays se développe rapidement et à notre avantage : les exportations françaises croissent en moyenne de 7 % par an depuis le début des années 90 et la France gagne régulièrement des parts de marché (3 % actuellement). Les ventes annuelles françaises voisinent aujourd'hui 2 milliards d'euros, contre moins d'un milliard d'importations (charbon, laine et fer pour l'essentiel). Parmi nos ventes, on note le poids important des médicaments, ainsi que le développement des ventes d'automobiles. Airbus procède par ailleurs à ses premières livraisons d'appareils à Qantas, la compagnie commerciale nationale. De très gros porteurs (A380) suivront en 2006.
- L'investissement (7^{ème} rang) reste cependant la marque la plus tangible de la présence française : près de 250 sociétés françaises sont implantées en Australie, où la faiblesse relative de la taille du marché est compensée par un cadre ouvert et un risque limité. Avec un chiffre d'affaires cumulé de 12 milliards € les sociétés françaises y emploient plus de 70 000 salariés australiens, soit autant que l'industrie minière. Plusieurs d'entre elles, tels Accor, Thales, Pernod-Ricard²¹, Chargeurs pour la laine, ou Sodexho, ont même des positions dominantes sur le marché local.
- Cependant, en matière de négociations commerciales multilatérales, l'Australie et la France ne partagent pas toujours les mêmes positions (Canberra préside le Groupe de Cairns²²). L'enjeu est donc de faire prendre conscience aux dirigeants australiens de la densité de nos relations et du fait que nous avons aujourd'hui de nombreux intérêts convergents.
- Enfin sur le plan de la coopération militaire, les relations France-Australie sont particulièrement bonnes avec la signature en 2003 d'un contrat portant sur l'acquisition de 22 hélicoptères Tigre.

212- Les relations économiques avec la Nouvelle-Zélande

Les relations commerciales, bien qu'en augmentation régulière depuis 1990, demeurent limitées.

- La Nouvelle-Zélande n'est que le 67^{ème} fournisseur de la France et son 65^{ème} client ; sa part dans les échanges commerciaux de la France est de 0,1%.
- Les produits agricoles représentent près de 90% des achats de la France, les exportations étant principalement constituées de véhicules automobiles, d'équipements électriques et électroniques, et occasionnellement de matériel aéronautique (retour de Thales ATM par la

²¹ 1^{er} exportateur de vin australien, avec la marque Jacob's Creek.

²² Le Groupe de Cairns a été créé en 1986 par un groupe de pays de taille moyenne, exportateurs de produits agricoles pour élaborer des objectifs communs en matière de commerce agricoles durant les négociations de l'*Uruguay Round* (OMC). Il est composé aujourd'hui de 18 États : Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, les îles Fiji, le Guatemala, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, les Philippines, la Thaïlande, l'Afrique du Sud et l'Uruguay.

signature le 5 novembre 2003 d'un contrat de 10 millions d'€). Air New Zealand envisage d'acquérir neuf Airbus A330 pour un montant de 1,2 milliard de dollars néo-zélandais (près de 790 millions US\$).

213- Les relations économiques avec les petits États insulaires

Elles sont anecdotiques.

214- Les accords de coopération économique du Pacifique Sud

Si l'on s'en tient aux limitations géographiques introductives, un seul concerne le Pacifique Sud *stricto sensu* : le CER (*Closer Economic Relations*). Il s'agit d'un accord commercial de rapprochement économique entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, signé en 1983.

En revanche, si l'on élargi la zone tout en conservant les entités du Pacifique sud, il faut alors compter avec divers organisations et accords. Le plus significatif est l'APEC (*Asia Pacific Economic Cooperation*), l'AFTA (*ASEAN²³ Free Trade Area*) dans une moindre mesure.

- L'APEC²⁴ a été créée en 1989 à l'initiative de l'Australie²⁵. A l'origine c'était un forum de coopération régionale océanienne avec abolition des barrières douanières. Depuis novembre 1994, le forum s'est transformé en union économique avec intégration à deux vitesses : 2010 pour les pays économiquement prêts, 2020 pour les autres pays.

- De son côté, l'AFTA est la zone de libre échange de l'ASEAN ; association dont le but était d'accroître les complémentarités des économies des pays membres ainsi que de promouvoir des politiques commerciales et financières, mais qui sans être une alliance a aussi donnée lieu à une importante coopération militaire.

Même si l'AFTA intéresse probablement plus l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec la proximité de l'Indonésie, la vocation à l'extension de telles association ne pourra à l'avenir que s'interpénétrer avec les accords propres au Pacifique Sud.

Quant à l'APEC, il déborde déjà largement sur l'Amérique du Sud, ouvrant les portes du MERCOSUR²⁶ et qui sait demain, de l'ALENA²⁷.

On mesure alors tout l'intérêt qu'il y a pour la France à pénétrer ces marchés. Les avancées sont certes lentes et mesurées, mais n'en demeurent pas moins significatives.

²³ Association des Nations d'Asie du Sud Est. Membres : Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande. Siège à Djakarta.

²⁴ Membres : Australie, Brunei, Canada, Chili, Chine populaire, Corée du Sud, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Russie, Singapour, Taiwan, Thaïlande, États-Unis, Viêt Nam. Siège à Singapour.

²⁵ Conférence de Canberra.

²⁶ *Mercado Comun del Sur* : marché commun du Sud de l'Amérique latine, zone de libre échange depuis 2000.

²⁷ Accord de libre échange nord américain.

22- Le tourisme et l'industrie minière

Ces deux aspects peuvent paraître antinomiques : on n'encourage pas le tourisme en favorisant le développement de l'industrie minière. Ils sont cependant à mettre en parallèle tant ils représentent tous deux de puissants leviers d'influence et d'action pour la France.

- Le tourisme d'abord ; si pour certains pays du Pacifique Sud, c'est une source de revenus importants, c'est aussi pour la France – au travers de l'image véhiculée par la Polynésie Française principalement mais aussi par la Nouvelle-Calédonie et ses îles avoisinantes²⁸ – un moyen d'exporter son mode de vie et ses particularismes. On compare souvent le rayonnement culturel d'un pays avec le volume de touristes qu'il draine. La Polynésie Française voit passer 200 000 touristes par an, la Nouvelle-calédonie 90 000. A titre de comparaison, ce sont 300 000 touristes qui se déplacent chaque année aux îles Fidji. La marge de progression est encore importante ; or, on constate paradoxalement une baisse du nombre de touristes depuis 2002. Le chiffre chute en Polynésie française et stagne en Nouvelle-Calédonie, probablement en raison des tensions politiques qui perdurent.

Pourtant, et à l'évidence, le rayonnement culturel de la France s'exprime au travers de celui de ses possessions dans le Pacifique Sud. Une impulsion nouvelle doit donc être donnée dans le domaine touristique, avec une action particulière à mener pour drainer des ressortissants étrangers.

- Dans le domaine de l'industrie minière ; certes, l'Océanie ne représente que 6% de la production en volume des matières premières minérales non énergétiques²⁹. Mais la Nouvelle-Calédonie se trouve au 4^{ème} rang mondial des producteurs de nickel, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est au 13^{ème} rang pour le cuivre et au 22^{ème} rang pour l'argent, les Fidji sont un producteur important d'or et Nauru se trouve au 25^{ème} rang mondial des producteurs de phosphates³⁰. La France a donc une carte à jouer dans ce domaine ; elle doit d'une part veiller à ne pas perdre le contrôle de l'exploitation de nickel en Nouvelle-Calédonie et d'autre part, chercher à s'implanter dans les pays de la région qui représente un fort potentiel de développement minier à venir.

En Nouvelle-Calédonie, la filière du nickel connaît des troubles à répétition qui remettent en cause son développement : la construction d'une usine de traitement du minerai de nickel a été interrompue en décembre 2002 ; dans le Nord, les projets d'un grand groupe canadien ont aussi connus des difficultés fin 2002 ; seul un projet d'agrandissement de l'usine de

²⁸ Maré, Lifou et Ouvéa.

²⁹ Pierre-Noël Giraud, *Géopolitique des ressources minières*, Economica, Paris, 1983.

³⁰ *Atlaséco 2004*.

Doniambo, près de Nouméa, se poursuit. Des efforts doivent donc être entrepris pour stabiliser les projets et veiller au développement d'usines nationales.

Concernant l'extension régionale, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est une piste intéressante : le sous-sol papou regorge d'or, de cuivre, de pétrole, de gaz naturel ; ses richesses sont considérables et restent inexploitées. Perdre de vue ces potentialités reviendrait à laisser le champ libre aux grandes multinationales minières – notamment américaines et japonaises – qui beaucoup moins scrupuleuses à l'égard des micro États que les puissances de la région, ont parfois des stratégies commerciales qui vont à l'encontre d'un développement harmonieux des îles et archipels.

23- Les ressources de la mer

Les ressources de la mer recouvrent des ressources vivantes et non vivantes. Parmi les premières, la plus disputée est constituée par les poissons, dont le taux de reproduction annuelle de l'ensemble des océans est évalué à 70 millions de tonnes mais dont il est déjà pêché environ 80 millions de tonnes. Les espèces sont de valeur très variable et posent des problèmes d'exploitation différents selon qu'elles sont sédentaires, migratrices sur des distances réduites ou hautement migratrices. Viennent ensuite les mammifères marins, les crustacés et les coquillages. Enfin, l'intérêt que l'on a manifesté pour le krill dans les années 1980 s'est singulièrement émoussé au vu du coût économique et écologique de son exploitation.

Parmi les ressources de la mer non vivantes, on retrouve le pétrole, les nodules polymétalliques, les sulfures polymétalliques associés à l'hydrothermalisme sous-marin, les encroûtements cobaltifères et les sédiments métallifères que l'on trouve à environ 1.000 km de part et d'autre des dorsales océaniques actives. Concernant les nodules polymétalliques, ces derniers peuvent renfermer, outre le fer et le manganèse, jusqu'à 10% de cuivre, de cobalt, de nickel et d'autres métaux rares ; ce qui est exceptionnel puisque l'on considère qu'une exploitation de minerais est estimée rentable à partir d'une teneur de 1,7%. La France a obtenu des permis d'exploitation sur des surfaces de 100.000 km², zones qu'elle n'exploitent pas encore mais qui pourraient devenir économiquement rentables à l'avenir.

Il faut également noter la source d'énergie renouvelable que représentent les mers : énergie de la houle, des marées, des courants, thermo bathymétrique, sans compter l'énergie éolienne ou photovoltaïque qui peut être exploitée au-dessus de la surface. Ces formes d'énergie n'ont guère entraîné de tensions internationales jusqu'à présent, peut-être tout simplement parce qu'elles ne se réduisent encore qu'à des potentialités.

Gardons cependant en mémoire qu'à la fin des années 1990, le département américain de la Défense identifiait les conflits concernant les ressources maritimes comme une des cinq menaces contre l'ordre mondial et la sécurité des États-Unis.

L'océan Pacifique prend en effet aujourd'hui une dimension nouvelle et l'étude de ses aspects géostratégiques nous amènera à discerner pourquoi il retient aujourd'hui l'attention des puissances.

3- LES MOTIVATIONS GÉOSTRATÉGIQUES

« Le temps des rivalités stériles entre puissances riveraines du Pacifique est dépassé. La politique française s'inscrit résolument dans une logique de coopération avec les États insulaires et avec les grands partenaires régionaux.

*En apportant son soutien aux États du Pacifique Sud, la France réaffirme son engagement en faveur d'un ordre international, fondé sur le droit et la justice, auquel les peuples du Pacifique doivent pouvoir apporter leur contribution. »*³¹

Si selon les dires du Président de la République Française, les temps sont à la coopération entre puissances, chacune d'entre elles garde cependant une autonomie d'action qui découle de l'analyse qu'elle fait de la situation dans le Pacifique Sud au regard de ses intérêts propres.

Cette analyse doit nécessairement prendre en compte les facteurs géostratégiques qui tiennent à l'espace même de communication que représente la région, à sa caractéristique de zone dénucléarisée et enfin, à l'aspect purement stratégique de l'océan Pacifique en entier.

31- Un espace de communication

Si les dimensions virtuelle et aérienne de la communication sont présentes, le Pacifique Sud est surtout un espace de communication sur le plan maritime. Rapporté à sa population, le trafic portuaire est un des plus importants au monde. En 2000 et en millions de tonnes, il représentait³² :

Australie (côte Est) :	- Newcastle 74	- Melbourne 22
	- Gladstone 50	- Port Adélaïde 7,4

³¹ Déplacement en Polynésie Française, entretien du président de la République, M. Jacques Chirac, avec le quotidien *Les nouvelles de Tahiti*, Tahiti, 25 juillet 2003.

³² *Quid 2003*, Robert Laffont

- Nouvelle-Zélande : - Wellington 8,4
- Nouvelle-Calédonie : - Nouméa 4,7
- Polynésie Française : - Papeete 1,4
- Pour information : - Marseille 94
- Hong Kong 194

C'est le trafic des matières premières – en particulier du minerai – et dans une moindre mesure le transit pétrolier Golfe Persique–États-Unis³³ qui donne à cette partie de l'océan Pacifique son importance. En effet, qu'il soit lieu de provenance, de destination ou simplement lieu de transit, son accès est géographiquement limité à 3 entrées :

- la route du Cap Horn ;
- le canal de Panama ;
- la route de l'océan Indien.

La route du Cap Horn est peu utilisée en raison de sa longueur et des conditions météorologiques dégradées au passage du Horn³⁴ – surtout dans le sens Est-Ouest.

La canal de Panama est l'accès stratégique Est à l'océan Pacifique, qu'il soit Nord ou Sud. Rétrocédé à Panama par les Etats-Unis depuis le 31 décembre 1999, ces derniers en gardent probablement un contrôle indirect.

La route de l'Océan indien représente en revanche des enjeux d'une autre dimension. Cœur stratégique à chaque nouvelle crise pétrolière, l'océan Indien reste en effet dominé par les puissances extérieures qui ont verrouillé routes et détroits. Les États-Unis y sont hégémoniques, soucieux de protéger la production et l'évacuation du pétrole du Golfe, de veiller sur l'équilibre régional, de surveiller les détroits qui relient océans Indien et Pacifique ainsi que la route maritime du Cap, de pouvoir intervenir si nécessaire en Afrique, et enfin de maintenir une présence en Asie où les tensions Inde-Chine-Pakistan n'ont jamais cessées.

De plus, la question de la piraterie, du brigandage de mer et du terrorisme maritime doit être prise en compte. Au stade qui nous intéresse, elle est considérée de manière globale ; la limite entre guérilla et terrorisme d'une part, crime organisé, piraterie, brigandage et extorsion de fonds d'autre part étant des plus floues.

En Asie Orientale, la piraterie a une longue histoire et le phénomène y a atteint son paroxysme à partir de la fin du XV^{ème} siècle. Sans avoir jamais totalement disparu de la région, la piraterie est redevenue très active depuis les années 1970, se développant au

³³ Le gros du trafic maritime passant plus au Nord (détroits de Malacca, de la Sonde et de Lombok, puis Pacifique Nord).

³⁴ 56° Sud.

rythme des échanges et gagnant les mers du Sud-Est Asiatique. Or, cette piraterie est d'autant plus difficile à enrayer qu'elle revêt de plus en plus un caractère international. Selon les enquêtes menées au cours des dernières années, de nombreuses actions impliquent des gangs chinois (triades de Hongkong ou autres), des pirates indonésiens, des intermédiaires philippins et la protection d'autorités de ces trois pays. La difficulté pour la combattre est qu'il n'existe pas de juridiction internationale compétente, la cour de La Haye ne pouvant citer à comparaître que des États et la Cour pénale internationale ne jugeant que les crimes de guerre.

32- Une zone dénucléarisée mais non démilitarisée

A l'initiative du Forum du Pacifique Sud et sous l'impulsion de la Nouvelle-Zélande, des travaux importants ont été menés en vue d'obtenir la dénucléarisation du Pacifique Sud. Cet objectif est devenu effectif le 6 août 1985, aux îles Cook, avec la signature du traité de Rarotonga déclarant le Pacifique Sud zone dénucléarisée. Les tests et le stockage de matériel nucléaire y sont purement et simplement interdits par les pays signataires³⁵. La France ne s'y associe pas, poursuivant à l'époque son programme d'expérimentations nucléaires sur les atolls de Mururoa et Fangataufa, en Polynésie Française.

La France était en effet clairement visée par ce traité, car tout en demandant l'arrêt des expériences nucléaires, Rarotonga laisse les gouvernements libres d'accepter ou de refuser les visites de navires à propulsion ou armements nucléaires au nom de la liberté de navigation en haute mer consacrée par la convention de 1982³⁶ et ne prévoit aucun contrôle par les Nations Unies, pour éviter toute ingérence de la majorité tiers-mondiste qui contrôle l'Assemblée générale.

Cependant, 10 ans plus tard, en mars 1996, 6 mois après son dernier tir nucléaire à Mururoa, la France signe les protocoles du traité de Rarotonga. La zone dénucléarisée déborde alors largement le Pacifique Sud pour s'étendre vers le Nord jusqu'aux îles Hawaï (États-Unis) et Marcus (Japon).

Par ailleurs, Rarotonga étend vers l'Ouest les limites de la zone dénucléarisée établie par le traité de Tlatelolco ; traité signé le 14 février 1967 et visant à l'interdiction des armes nucléaires qui couvre l'Amérique latine, du Mexique à la Terre de feu.

³⁵ Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa occidentales, Fidji, Kiribati, Niue, Tuvalu, Nauru, Cook. L'URSS signe le traité en décembre 1986.

³⁶ Convention de Montego Bay

C'est donc la plus grande partie de l'océan Pacifique qui se trouve aujourd'hui dénucléarisée, sans pour autant que la navigation des navires à propulsion nucléaire comme nous l'avons déjà souligné.

Paradoxalement, le Pacifique Sud n'est pas devenu pour autant une zone démilitarisée, bien au contraire.

Si les effectifs militaires³⁷ ont nettement diminués ces 10 dernières années, les capacités des différentes armées ont été considérablement valorisées.

	TERRE	MER	AIR	SERVICE RENS	BUDGET (2002)	OBSERVATIONS
AUSTRALIE	25 150	12 570	13 200	OUI	7,6 md US\$	
NOUVELLE ZELANDE	4 530	1980	2 200	OUI	2,9 md US\$	Déficits capacitaires importants : - pas de char de combat - pas de sous-marin ni de missile mer-mer - pas de capacité de défense aérienne du territoire
FIDJI	3 200	300		OUI (police)	0,03 md US\$	Participation aux missions de l'ONU
PNG	2 500	400	200	OUI	0,013 md US\$	- pas d'avion de combat
TONGA	-	300	-	NON	-	
VANUATU	300	-	-	OUI (police)	-	Garde paramilitaire
SALOMON	70	-	-	NON	-	Élément d'intervention léger rattaché à la police
AUTRES				NON	-	Forces de police uniquement
FRANCE/NC	1 700	612	162			Hors GSMA Gendarmerie : 834 (NC + W et F)
FRANCE/P	1 500	474	183			Hors GSMA Gendarmerie : 468

Ce sont bien sûr les forces armées australiennes qui demeurent les premières en volume et en capacités. La volonté de Canberra de demeurer la première puissance régionale en fait un instrument de politique extérieure de plus en plus utilisé : participation aux opérations de l'ONU au Timor Oriental, accords de défense avec l'Indonésie, présence navale dans le Pacifique, coopération militaire avec la Nouvelle-Zélande, assistance militaire dans la sous région mélanésienne, participation aux opérations en Afghanistan...

La Nouvelle-Zélande de son côté a des ambitions moindres mais cependant significatives. C'est la plus petite puissance amenée à jouer un rôle, notamment par sa participation aux opérations de maintien de la paix dans les sous régions polynésienne et mélanésienne, mais aussi par les liens diplomatiques forts qu'elle entretient avec certains archipels (Fidji, Tonga...).

³⁷ *L'almanach du Marsouin 2005*, EMSOME, pour les forces françaises,
The military balance 2002-2003, IISS, pour les autres.

Débordant à la fois sur les zones d'influence de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, la France reste un acteur majeur dont les forces militaires sont reconnues pour leur niveau d'excellence. La coopération avec les principaux pays de la région s'est largement accrue depuis la fin des essais nucléaires à Mururoa et Fangataufa, générant un effet stabilisateur qui renforce la position française dans l'ensemble du Pacifique Sud.

33- Un océan stratégique

Pour au moins les 2 raisons évoquées dans les paragraphes précédents, l'océan Pacifique est un océan stratégique.

Lorsque l'on s'éloigne de l'hémisphère Sud et de ses États insulaires, que l'on remonte vers le Nord et que l'on prend en compte les stratégies de puissance des États riverains (États-Unis, Chine, Japon, Canada, Taiwan, Mexique, Philippines) on réalise toute l'importance de cette étendue d'eau. Si on y ajoute le fait que la grande Asie, qui va du sous-continent indien au Japon est à la fois la région la plus peuplée du monde et celle où des économies dynamiques concourent à changer le visage du XXI^{ème} siècle, alors on a rassemblé les éléments qui font du Pacifique l'objet de la plus grande attention des États-Unis. Lac américain depuis longtemps déjà, véritable réseau de bases militaires (Guam, Okinawa, Subic Bay, Hawaï, Midway, Aléoutiennes, Japon, Corée du Sud...), il représente pour l'oncle Sam un de ses intérêts vitaux. La marine soviétique y est bien moins présente que par le passé, mais que dire de la marine chinoise, de Taiwan, ou encore du Japon dont l'influence est énorme dans la région et qui pourrait bien recouvrer un jour son statut de grande puissance navale ?

Le Pacifique Sud reste encore à bonne distance de ces évolutions, mais ne serait-ce que pour des raisons d'équilibre, la France doit continuer à y exploiter sa position dominante. L'enracinement dans la région est une réussite alors que les États-Unis et le Royaume Uni se sont depuis longtemps désengagés. L'existence d'un tropisme identitaire français est une réalité qui donne une marge de manœuvre que beaucoup d'autres puissances ne peuvent revendiquer.

CONCLUSION

« Quiconque contrôle la mer contrôle le commerce, quiconque contrôle le commerce mondial contrôle les richesses du monde, et conséquemment le monde en soi. »³⁸

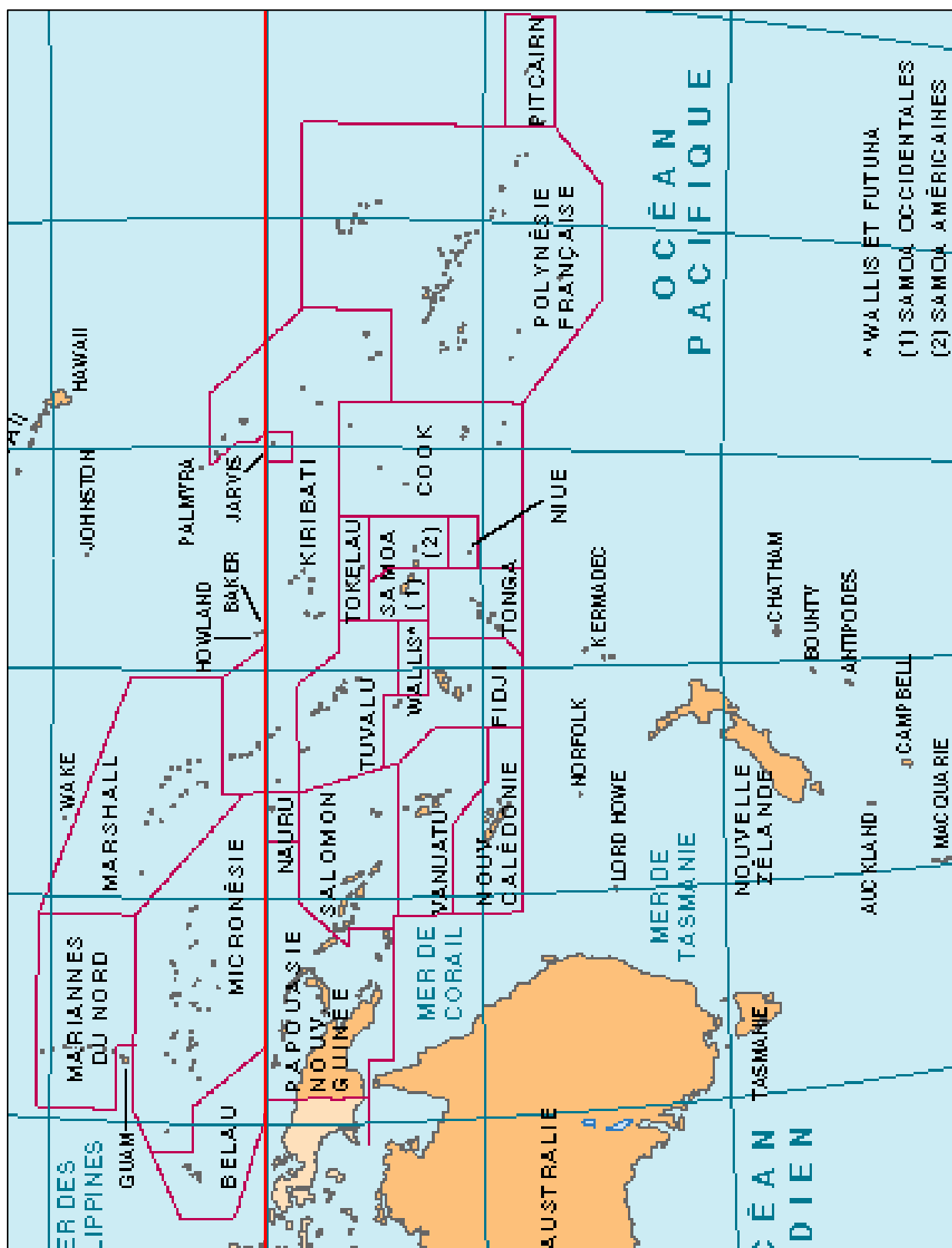
Le Pacifique Sud est une région océanienne et n'échappera pas aux enjeux qui ont toujours entourés la maîtrise des mers. En dépit de ses conflits séparatistes, il retrouve aujourd'hui une partie de sa dimension stratégique : les perspectives de croissance économiques sont réelles, l'intégration commerciale est en marche, et si l'on considère que cette intégration commerciale ouvre les portes de l'ASEAN, alors il s'ouvre sur une des régions les plus peuplées et possédant les économies les plus dynamiques.

Reste aujourd'hui à la France, pour rompre sa solitude de dernière puissance européenne présente dans le Pacifique Sud, mais aussi pour renforcer la diversité qu'elle appelle de ses vœux à l'échelle de la planète, à briser l'indifférence patente de l'Union européenne à l'égard de cette région et, à un moment où la défiance à l'égard des États-Unis est forte, notamment dans les États insulaires, à porter l'Europe vers cet océan dont elle est cruellement absente.

Les intérêts de puissance de la France sont compatibles avec ces objectifs, ils reposent même en partie sur leur réalisation. Pour autant, la France doit conserver ses moyens traditionnels d'influence et s'impliquer plus en avant dans les organisations régionales ; elle a montré qu'elle était capable de rentabiliser l'effet de calme généré par la fin des essais nucléaires, elle doit maintenant faire comprendre aux entités du Pacifique sud qu'elles doivent compter avec elle et qu'il est possible de se servir des puissances économiques américaine et japonaise sans en devenir dépendant.

³⁸ Sir Walter Raleigh, 1610.

ANNEXE 1 : CARTE DU PACIFIQUE SUD



ANNEXE 2 : LES DECOUVREURS DU PACIFIQUE SUD

Les navigateurs portugais

1488 : Bartholomeu Dias découvre la route de l'océan Indien par le cap de Bonne Espérance.

1497 : voyage de Vasco de Gamma jusqu'aux Indes.

Le premier tour du monde

1519-1522 : Magellan puis El Cano traversent le Pacifique.

La fin du monopole espagnol

1577-1580 : voyage de l'Anglais Francis Drake sur la côte Ouest de l'Amérique du Sud et dans le Pacifique Nord.

1598-1601 : première traversée hollandaise du Pacifique par Oliver Van Noort.

La Compagnie des Indes et l'apogée hollandaise

1605 : Willem Janzoon explore la côte Sud de la Nouvelle-Guinée et s'aventure sans le savoir sur les rivages Nord de l'Australie.

1605-1606 : voyage du Portugais Quiroz qui découvre les Nouvelles-Hébrides.

1615-1616 : voyage des Hollandais Lemaire et Schouten qui découvrent le Horn et les Tonga.

1642 : découverte de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande par le Hollandais Abel Tasman.

1721-1722 : voyage du Hollandais Roggeveen qui découvre l'Île de Pâques.

Les premières expéditions scientifiques

1764-1766 : voyage de Byron (Angleterre – circumnavigation sans découverte).

1766-1768 : voyage de Wallis (Angleterre – Tuamotu, Tahiti).

1766-1768 : voyage de Bougainville (France – Tahiti, le bon sauvage Aoturu).

1768-1771 : premier voyage de Cook (Angleterre – Tahiti, Nouvelle-Zélande, côte orientale de la Nouvelle Hollande).

1769-1770 : voyage de Surville (France – îles Salomon).

1771-1772 : voyage de Marion-Dufresne (France – voyage retour d'Aoturu, Nouvelle - Zélande).

1772-1775 : deuxième voyage de Cook (Tahiti, glaces du Pacifique Sud, Pâques, Marquises, Tahiti, Nouvelles-Hébrides, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande).

1776-1779 : troisième voyage de Cook (Hawaï et Pacifique Nord).

Le mystère Lapérouse

1785-1788 : voyage de Lapérouse (France – Pâques, Hawaï, Pacifique Nord, Samoa, Australie, Tonga, Nouvelle-Calédonie, Salomon, Nouvelle-Guinée, ?).

1790-1792 : voyage de Marchand (France – Marquises).

1791-1793 : voyage de d'Entrecasteaux (France – à la recherche de Lapérouse..., Tasmanie, Nouvelle-Calédonie, îles Santa Cruz).

1800-1803 : voyage de Baudin (France – côtes occidentales de l'Australie).

1800-1803 : voyage de Flinders (Angleterre – côtes occidentales de l'Australie).

1817-1820 : voyage de Freycinet (France – circumnavigation).

1819-1821 : voyage de Bellingshausen (Russie - Pacifique Sud et terres australes).

1822-1825 : voyage de Duperrey (France – Tuamotu, Tahiti, Nouvelle-Guinée, Moluques, Australie, Nouvelle-Zélande, îles Gilbert, Carolines).

1826-1829 : premier voyage de Dumont d'Urville (France – Nouvelles-Hébrides, Nouvelle Bretagne, Nouvelle-Irlande, côtes Nord Nouvelle-Guinée, Tasmanie ; à la recherche de Lapérouse..., Vanikoro).

1831-1836 : voyage de Fitzroy et de Darwin (Angleterre – Pacifique Sud).

1837-1840 : deuxième voyage de Dumont d'Urville (découverte de la terre Adélie).

1838-1842 : voyage de Wilkes (États-unis d'Amérique – contours du continent Antarctique).

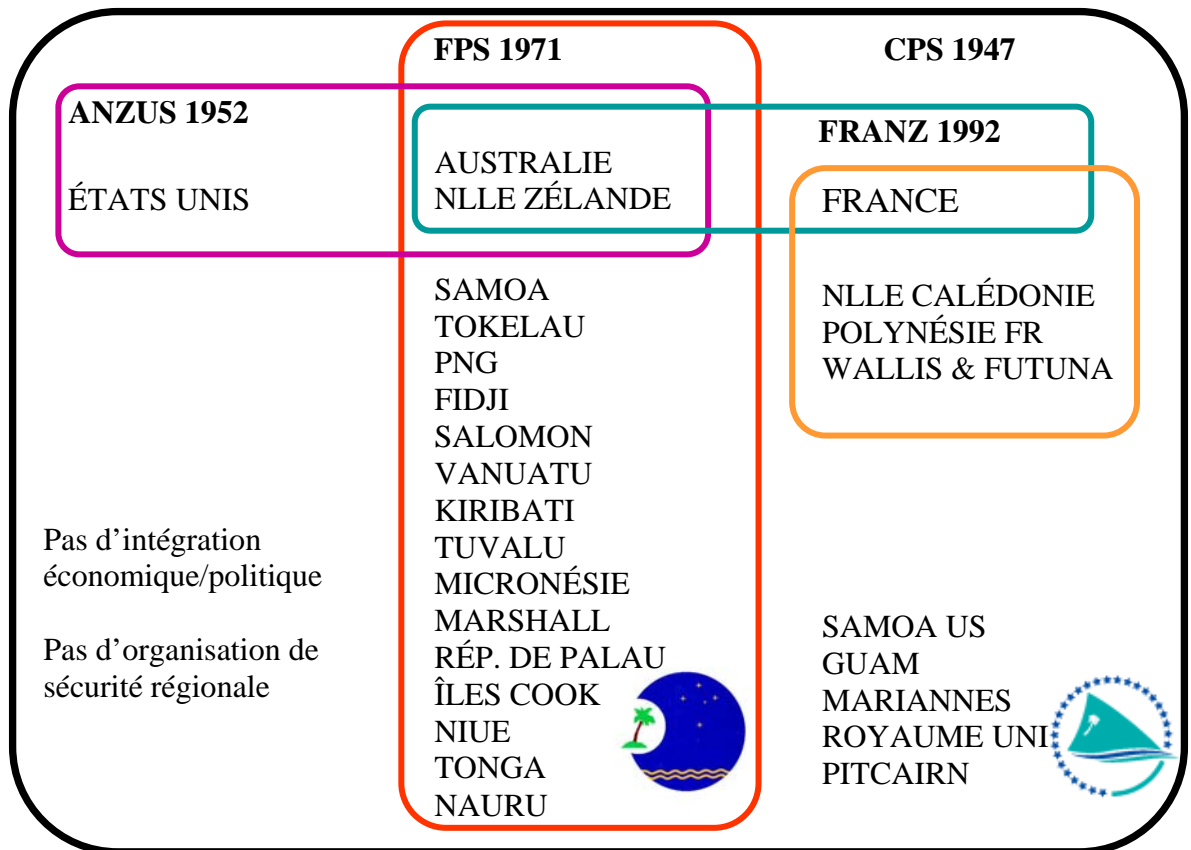
ANNEXE 3 : LE PACIFIQUE, ESPACE GIGOGNE DE COOPÉRATION

ANZUS : Australia – New-Zealand – United-States

FPS : Forum du Pacifique sud (devenu Forum des Îles du Pacifique en 1999)

CPS : Commission du Pacifique Sud (devenue Communauté du Pacifique en 1998)

FRANZ : accord France – Australie – Nouvelle-Zélande



BIBLIOGRAPHIE

- CHALLIAND Gérard, *Atlas du nouvel ordre mondial*, Robert Laffont, Paris, 2003.
- CHAUPRADE Aymeric, *Géopolitique : Constantes et changements dans l'histoire*, Ellipses, Paris 2001.
- CHESNEAUX Jean et MACLELLAN Nic, *La France dans le Pacifique*, La Découverte, 1992.
- CORDONNIER Isabelle, *La France dans le Pacifique Sud, approche géostratégique*, Editions Publisud, 1995.
- COUTAU-BÉGARIE Hervé, *Géostratégie du Pacifique*, Economica, 1997.
- DOUMENGE François, *L'homme dans le Pacifique Sud*, Paris, Société des Océanistes, n° 19, Musée de l'Homme, 1966.
- GILLES Bernard et TOULLELAN Pierre-Yves, *De la conquête à l'exode*, Papeete, 1999.
- MOREAU DEFARGES Philippe, *Les relations internationales dans le monde d'aujourd'hui*, SHT, Paris, 1987.
- PAPON P., *Le Sixième Continent, Géopolitique des Océans*, Odile Jacob, Paris, 1996.
- TAILLEMITE Etienne, *Les découvreurs du Pacifique, Bougainville, Cook, Lapérouse*, Découvertes Gallimard, 1987.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : ENTRE RÊVE ET RÉALITE	3
1- LES MERS DU SUD	3
11- Naissance d'un mythe	3
12- Un monde d'îles perdues dans l'océan ; une lutte contre les distances et un climat cyclogène	4
2- LA PART DE L'HISTOIRE	6
21- Des premiers contacts rudes	6
22- Un effondrement démographique de grande ampleur	7
23- Une colonisation peu agressive et aujourd'hui consommée	7
3- LES SOCIÉTÉS OCÉANIENNES ACTUELLES	9
31- Des sociétés trop longtemps bloquées	9
32- Des sociétés aujourd'hui déstabilisées et des cultures qui se cherchent	9
4- ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE	10
41- Une démographie de pays du tiers monde	10
42- Une emprise modérée et très irrégulière de l'espace	11
43- Une population en mouvement	11
DEUXIÈME PARTIE : LES INTÉRÊTS DE PUISSANCE DE LA FRANCE	13
1- L'ORDRE DIPLOMATIQUE	13
11- Les relais de l'influence	14
12- Le séparatisme archipélagique	17
13- L'aide aux États insulaires	18
2- LES ENJEUX ÉCONOMIQUES	20
21- L'ouverture sur les marchés Pacifique	20
22- Le tourisme et l'industrie minière	23
23- Les ressources de la mer	24
3- LES MOTIVATIONS GÉOSTRATÉGIQUES	25
31- Un espace de communication	25
32- Une zone dénucléarisée mais non démilitarisée	27
33- Un océan stratégique	29
CONCLUSION	30
ANNEXE 1 : CARTE DU PACIFIQUE SUD	31
ANNEXE 2 : LES DECOUVREURS DU PACIFIQUE SUD	32
ANNEXE 3 : LE PACIFIQUE, ESPACE GIGOGNE DE COOPÉRATION	33
BIBLIOGRAPHIE	34